

No 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h05 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Nadège Kindudi, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Sircée Pierre Toussaint, Gabriela Sonderegger, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Pierre Baertschi, Jean Didier Bandollier, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Stéphane Barthassat, Philippe Calame, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Solange Decnaeck ainsi que MM. Bernard Bocquet et Raffaele Fraomene

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 24 avril et 22 mai 2018.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Proposition administrative **002-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la nomination d'un premier-lieutenant du corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge.
5. Proposition administrative **003-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la nomination d'un lieutenant du corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Carouge.
6. Délibération administrative **123-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation immobilière de la Ville de Carouge (FIVC).
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
 1. Motion **023A-2018 R** : Aménagements de la rue Saint-Joseph.
 2. Motion **024-2018 R** : Retour à la gratuité totale des salles pour les associations carougeoises une fois par an au minimum.
 3. Motion **025-2018 P** : Mise en place d'un plan de mobilité scolaire.
8. Postulats
 1. Postulat **010-2017 R** : Prévoyance temporelle : renforçons la solidarité intergénérationnelle.
9. Résolutions

1. Résolution administrative **007-2018 P** : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la fondation du cinéma Bio pour la période 2018-2020.

10. Pétitions

11. Questions

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 24 AVRIL ET 22 MAI 2018

- Le Président soumet au vote les procès-verbaux des séances des 24 avril et 22 mai 2018.

Les procès-verbaux des séances des 24 avril et 22 mai 2018 sont acceptés par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

M. Walder n'a aucune communication particulière.

Communications de Mme Hiltbold :

Nouvelle collaboratrice

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle collaboratrice. Madame Théodora SEAL a été engagée en qualité de déléguée à l'énergie à 80% sous le statut d'agente spécialisée dès le 15 mai 2018 au sein du service constructions, entretien et sports.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur l'expérience de Mme Seal, son dynamisme et ses capacités d'innovation. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Plan canicule

Dans le but de prévenir les risques liés aux grandes chaleurs, la Ville de Carouge a mis en place, comme chaque année depuis 2012, son plan canicule.

Ce dernier, développé dans le cadre de la politique des aînés, est composé de deux phases.

La première, qui est reconduite chaque année, consistait jusqu'ici à relayer les messages de prévention de l'Office fédéral de la santé publique par différents canaux. A cela, s'ajoute depuis cette année, la prise de contact avec l'ensemble des personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas déjà suivies par l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), selon une liste fournie par le Service du médecin cantonal (1148 personnes en 2018), dans le but d'identifier les résidents de notre commune qui souhaitent être contactés quotidiennement en cas d'alerte canicule. Pour cela, nous leur avons tout d'abord adressé un courrier, puis nous avons essayé de contacter par téléphone les personnes dont nous avons trouvé le numéro.

La seconde phase, qui est activée seulement lorsque le médecin cantonal déclenche l'alerte canicule, comprend des mesures d'information à la population, l'activation d'une ligne

téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée dans les locaux que nous mettons à disposition du Club des aînés et la prise de contact téléphonique avec les personnes qui aurons demandé à être appelées en période d'alerte.

Il va par ailleurs de soi que les institutions de la petite enfance porteront une attention toute particulière aux mesures à prendre en cas de grosses chaleurs.

Accueil des migrants dans notre commune.

L'année dernière, le Conseil administratif avait souhaité favoriser la participation aux festivités organisées par la Commune pour la fête nationale de quelques jeunes requérants d'asile logés au Foyer de l'Etoile et de quelques personnes fréquentant régulièrement les accueils proposés par Carouge accueille, le jeudi après-midi.

Dans ce but, nous avons offert à ces derniers un bon pour un repas et une boisson. Cette initiative a été bien accueillie, puisque pas moins de 36 jeunes et 6 accompagnants du Foyer de l'Etoile y ont pris part, de même que 13 migrants et 2 bénévoles de Carouge accueille. Cette invitation va donc être renouvelée cette année.

Projets Emploi Jeunes va à nouveau encadrer deux jeunes carougeois qui vont pendant l'été collaborer étroitement avec les éducateurs du Foyer de l'Etoile et avec des animatrices de la FASE sur place. Il s'agira de proposer des loisirs et des moments de rencontres, ce qui avait connu un franc succès l'an dernier.

Rapport 2017 de l'équipe des travailleurs sociaux hors murs de Carouge

Je vous invite à découvrir ce rapport qui sera mis sur CMnet et qui présente toutes les actions menées tout au long de l'année ainsi que des retours sur les mandats confiés par la Fondation Immobilière et la Fondation Emma Kammacher.

Quartier appelé nouvellement « les Aurea »

L'ancienne cité Familia de la route de Veyrier, bien connue des Carougeois et des Carougeoises, ayant été remplacée par des nouveaux immeubles, il s'agissait de trouver une nouvelle dénomination à ce quartier.

Un concours a été organisé auprès de leurs habitants et c'est finalement le nom « les Aurea » qui a été choisi.

Venant du latin Aureus, c'est un clin d'œil aux orpailleurs de l'Arve des siècles passés et une terminaison en « a » qui rappelle les Familia.

Notre administration a déjà adopté ce nouveau nom et nous vous invitons à en faire de même.

Communications de Mme Lammar :

Fête des écoles

Vous aurez trouvé à votre place les bons pour les promotions dont nous vous rappelons le cortège qui aura lieu à partir de 19h. Le rendez-vous est fixé à 18h45 au mail des Promenades, juste à côté du parking, comme d'habitude.

Pour ceux qui sont excusés ce soir, les bons seront à disposition à Carouge à votre service, dont certains d'entre vous ont eu l'occasion de visiter les nouveaux locaux aujourd'hui, avant

la séance du Conseil municipal – et les autres auront tout le loisir de le faire en allant à la réception de la mairie.

Fan zone

Je vous rappelle que la commune retransmet certains matchs du Mondial sous la tente de la place de Sardaigne depuis le début du tournoi. Jusqu'à présent, le succès est parfaitement au rendez-vous, avec plus de 1'000 personnes le dimanche 17 juin et bien plus encore vendredi dernier. Les associations carougeoises ont été sollicitées pour tenir les stands et vous attendent.

Pour rappel, la décision avait été prise de retransmettre les matchs du premier tour de la Suisse, les demi-finales et la finale. Au vu du succès de notre fan zone, des résultats prometteurs de notre équipe nationale lors des deux premiers matchs et aussi sachant que les deux joueurs en cause ces derniers temps n'ont pas été suspendus, les meilleurs espoirs peuvent être nourris pour la Nati. Dès lors, si la Suisse est qualifiée en huitième de finale, nous retransmettrons le match de la Suisse. Quant aux quarts de finale, nous avons pris langue avec les organisateurs de la fête de la tomate puisque les matchs auront lieu pendant celle-ci. Si la Suisse est qualifiée, le quart de finale de la Suisse sera retransmis. Pour le reste, les organisateurs de la fête de la tomate décideront s'ils souhaitent retransmettre plus de matchs de quart de finale.

À noter encore que si la Suisse est qualifiée et que nous retransmettons le huitième et le quart de finale, il faudra prévoir un petit dépassement au budget afférent aux manifestations sportives carougeoises.

Rendez-vous dans la fan zone carougeoise !

Fontaines des Tours

La commission prévue le 19 juin dernier ayant été annulée au vu de l'empêchement du représentant du BPA (Bureau de prévention des accidents), je souhaitais vous informer que la ville de Carouge travaille sérieusement sur la problématique des bassins, en particulier celui des fontaines des Tours qui, actuellement, n'est pas aux normes. Le BPA nous a alertés de cette problématique et nous avons mis pour cette saison des panneaux. Cependant, cette mesure ne suffit pas pour décliner la responsabilité de la ville de Carouge. Nous étudions donc des solutions qui permettent de limiter la responsabilité de la commune tout en conservant le plus possible l'âme de ce lieu et son architecture. La commission sera convoquée à l'automne afin que vous puissiez avoir tous les éléments.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Discours du Président

*Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs, chers amis,*

Tout d'abord, merci à toutes et à tous pour la confiance que vous m'avez témoignée en me désignant le 22 mai dernier à la présidence de ce Conseil municipal.

Cela fait maintenant neuf ans que je fais partie de cette assemblée. Complètement néophyte en politique à l'époque, j'ai dû apprendre les rouages de la politique, comprendre les règlements et les motions, délibérations, résolutions, postulats, etc.

J'ai hélas vite compris ce qu'était la politique politicienne et ses fourberies. Qu'il était très difficile de rallier chacun à la même opinion, pire : nos propres idées étaient souvent très contestées, pour ne pas dire autre chose. Souvent, la seule rhétorique de l'adversaire était de traiter l'autre de menteur.

Toutes ces années, j'ai eu beaucoup de frustrations – eh oui ! j'ai souvent été minoritaire. Mandela disait : « Je ne perds jamais. Je gagne ou j'apprends. » Eh bien ! j'ai beaucoup appris. J'ai dû aussi écouter des prises de position bien trop longues – des deux côtés de la table –, entendre des discours d'intervention hors sujet – également des deux côtés de la table.

Mais il est vrai que depuis quelque temps, et j'espère que cela va continuer, il y a dans cet hémicycle un vent nouveau, un vent qui semble permettre à chacun de s'exprimer dans un esprit nettement moins dogmatique, où les gens de bonne volonté ont pris le pas sur les idéologies partisans trop tranchées, donc stériles. J'en veux pour preuve les derniers budgets, le théâtre et, j'espère, le PUS et la zone piétonne.

Je ferai tout pour que cela continue. C'est dans cette optique et au-delà des clivages politiques que je dirigerai les débats en respectant la parole de chacun... ou presque. J'invite quand même les partis à mieux discipliner leurs élus et éviter le trop fameux : « Je suis tout à fait d'accord avec mon préopinant blabla... » Si on est d'accord, on vote pour. Si on est contre, on vote contre. Surtout pour les partis qui ont une charte qui oblige... pardon, invite leurs membres à être tous d'accord ou tous contre.

Il fait encore bon vivre à Carouge. A nous de préserver cette qualité de vie, de suivre notre conscience pour remplir notre mandat politique en faveur des intérêts de nos concitoyens. N'oublions pas que, pour beaucoup d'entre nous ici présents, nous avons été élus avec moins de 700 voix. Et ceci, pour une ville de plus de 22'000 habitants, soit moins de 3% de la population carougeoise. Restons humbles, gardons les pieds sur terre, ne confondons pas être sérieux et se prendre au sérieux. Etre sérieux, oui, car nos décisions peuvent avoir des conséquences pour des décennies. C'est peut-être pour cela que Sacha Guitry disait : « Les politiciens, on les a d'abord dans les bras, ensuite sur les bras, et pour finir sur le dos. » Il serait bon que les politiciens carougeois le fassent mentir.

Je terminerai par une petite confidence. Un seul regret : pendant cette année de présidence, je ne pourrai plus lire les émérites et visionnaires déclarations PDC au sujet des budgets.

Merci.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. PROPOSITION ADMINISTRATIVE 002-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA NOMINATION D'UN PREMIER-LIEUTENANT DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar a le plaisir de présenter cette délibération et la suivante qui concernent la réorganisation de l'état-major des pompiers volontaires carougeois suite au départ prochain du commandant Laurent Dentand. La première délibération vise à nommer premier-lieutenant le lieutenant Raphael Grenno. Le lieutenant Grenno a été admis en 1992 au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Carouge. Il a suivi une formation de sous-officier qui lui a permis d'accéder au grade de caporal le 1^{er} juin 2002. Puis, en 2012, il a suivi l'école d'officier et a été nommé lieutenant le 1^{er} juillet 2012. Par son travail assidu, son sens du devoir, son expérience, son professionnalisme et son dévouement, le lieutenant Grenno participe très activement à la construction et au maintien du corps des sapeurs-pompiers volontaires de Carouge. Il est par ailleurs responsable des porteurs d'appareil respiratoire

depuis de nombreuses années. La ville de Carouge est très fière de pouvoir compter sur un sapeur-pompier volontaire tel que lui. Après des années de travail avec un grade de lieutenant et avant de reprendre le commandement de la compagnie, il a rempli les conditions pour être promu au grade de premier-lieutenant. Ce choix a été validé par l'état-major des pompiers et par le Conseil administratif. Il ne reste plus que l'aval du Conseil municipal, conformément à l'article 30 alinéa 3 de la LAC qui dispose que le Conseil municipal doit se prononcer en vote consultatif sur les nominations et mutations d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires. Dès lors, Mme Lammar encourage vivement le Conseil municipal à valider cet excellent choix. A noter encore que le Conseil administratif reviendra bien évidemment cet automne avec sa nomination au grade de commandant des pompiers.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la proposition administrative.

La proposition administrative est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. PROPOSITION ADMINISTRATIVE 003-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA NOMINATION D'UN LIEUTENANT DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar indique que cette deuxième proposition s'inscrit dans la même optique de réorganisation de la compagnie. Il s'agit cette fois de valider la nomination du sergent Thierry Anchise au grade de lieutenant. Le sergent Anchise a rejoint la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Carouge en 1998 après avoir été sapeur-pompier dans les compagnies du Grand-Saconnex et de Veyrier. Il a accompli un travail assidu et reconnu en tant que sous-officier et a effectué des écoles et formations diverses et variées. Il est donc proposé de le nommer lieutenant par la présente proposition administrative. La ville de Carouge est très heureuse de pouvoir compter sur sa grande disponibilité, son expérience et son professionnalisme. Mme Lammar ne peut qu'inviter le Conseil municipal à valider cet excellent choix qui a déjà été validé par le Conseil administratif et l'état-major des pompiers.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la proposition administrative.

La proposition administrative est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 023-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE (FIVC)

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit de valider formellement les comptes de la Fondation immobilière, soit les derniers comptes à être présentés au Conseil municipal. Pour rappel, celui-ci a validé, le mois passé, les comptes de la Fondation du Vieux-Carouge et des deux fondations pour personnes âgées intercommunale et carougeoise. Les comptes excellemment tenus de la Fondation immobilière totalisent des recettes de près de CHF 20 millions. Le résultat après dissolution de réserve se monte à CHF 5 millions. Avant dissolution de réserve, le résultat est de CHF 3'400'000.-. La situation est donc extrêmement positive et le Conseil administratif propose au Conseil municipal de valider ces comptes.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

1. Motion 023A-2018 R : Aménagements de la rue Saint-Joseph

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2018 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 17 mai 2018 et le rapport a été établi par M. Meyer.

Le Président demande si M. Meyer a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Meyer répond par la négative.

Un amendement a été proposé par M. Baertschi :

Ajouter le point suivant dans l'invite : « D'un plan de principe de la politique des stationnements au centre de Carouge ainsi que de programmes d'animation soutenus par la Commune. »

La commission a accepté l'amendement proposé par 11 oui, 1 non et 2 abstentions

La commission préavise favorablement la motion amendée par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi souhaite intervenir par rapport aux amendements. Dans les groupes politiques, y compris dans le groupe socialiste, les avis ont été divisés sur trois points. La première préoccupation est de ne pas anémier ce quartier et ces commerces. Il faut donc prendre des mesures dans ce sens, ce que vise un des amendements présentés. Le deuxième problème se rapporte à la suppression d'une trentaine de places macaron. Sachant que la voie verte d'agglomération supprimera encore quarante places macaron, il est nécessaire d'avoir une stratégie qui offre aux habitants des compensations. Le troisième point, qui est du reste apparu depuis la commission de l'Urbanisme, concerne les remarques sur la mobilité faites en

commission récemment. M. Kaufman, auquel un commissaire demandait si la suppression de ces places de stationnement représentait un plus commercial, est resté extrêmement évasif. Or, la décision que le Conseil municipal prendra ce soir comporte évidemment un enjeu commercial. Moyennant ces cautèles, le groupe socialiste soutient la motion, étant entendu que le but est d'animer Carouge et de ne pas en faire une ville morte.

M. Mutzenberg ajoute deux éléments aux propos de M. Baertschi. Cela a été dit en commission, mais il est important de le redire en plénière : le processus a été mené sur une longue durée et dans un esprit de consultation. C'est pourquoi le groupe socialiste est en faveur du renvoi au Conseil administratif. Il y a eu deux commissions, dont une Toutes commissions réunies. Un dialogue a été entrepris auprès des habitants et des commerçants, notamment par les Intérêts de Carouge. Certes, ces commerçants ne sont pas tous en faveur de la zone piétonne. Mais selon un sondage, 57% d'entre eux sont d'un avis positif. Ce n'est pas un plébiscite mais c'est néanmoins un bon résultat au vu de la situation actuelle de la zone piétonne existante, laquelle n'est pas aménagée. Par ailleurs, il est primordial pour la suite d'avoir une vision. En effet, si le Conseil municipal veut que cette zone piétonne soit un succès, il faut qu'elle soit non pas une zone piétonne au rabais mais qu'elle soit aménagée de manière à donner envie de l'utiliser. C'est ce que les commerçants ont essentiellement demandé en commission. Enfin, M. Baertschi a évoqué la question des parkings, qui est effectivement très importante. Le groupe socialiste s'engage à ce qu'il n'y ait aucune suppression de parkings et, par conséquent, pas de zone piétonne, avant que ces places soient compensées en sous-sol. A cet égard, M. Mutzenberg relève que différents projets sont en cours. C'est dans ce cadre que le groupe socialiste a décidé de soutenir le renvoi de la motion au Conseil administratif.

M. Morex signale que le groupe PLR est très dubitatif, d'abord parce que la motion n'indique pas explicitement que rien ne sera fait avant que les parkings de substitution ne soient construits. Ensuite, si 57% des Intérêts de Carouge sont favorables à cette zone piétonne, cela signifie que 43% y sont opposés. M. Morex ajoute que les commerçants des Intérêts de Carouge ne se trouvent pas tous dans la zone piétonne imaginée par les motionnaires. Le résultat du sondage n'est donc de loin pas un plébiscite. De plus, les habitants sont farouchement opposés à ce projet tant qu'ils n'auront pas de places de substitution. Il faut aussi savoir que des places de substitution en parking souterrain leur coûteraient CHF 200.- par mois, au lieu d'un macaron à CHF 200.- par année. Par ailleurs, M. Baertschi l'a signalé, lors de la commission la semaine passée, le grand spécialiste de l'EPFL a bien dit que, même si dans une cinquantaine ou une soixantaine d'années le mode de transport des individus aura complètement changé, il trouvait pour l'instant totalement inadapté de supprimer les places de stationnement de proximité. Enfin, quand M. Morex entend dire que la zone piétonne actuelle est un véritable succès, qu'on le laisse sourire. C'est un succès uniquement sur les terrasses de bistrot. Si la future zone piétonne vise à multiplier les terrasses de bistrot... Bien sûr, les motionnaires, puisqu'aucun d'entre eux n'habite dans la rue concernée, ne seront gênés ni par la suppression des places de stationnement, ni par les nuisances provoquées par la multiplication éventuelle des terrasses de bistrot. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR votera contre la motion.

M. Etienne votera la motion. En commission, il a insisté sur le fait qu'il fallait une égalité de traitement de tous les commerçants de Carouge. Il est favorable à une zone piétonne au centre du Vieux Carouge, mais il souhaite que les entrées de Carouge depuis le rondou jusqu'à la place de l'Octroi fassent l'objet de la même attention afin que certains commerçants ne se sentent pas délaissés.

Concernant le sondage mentionné plus tôt, M. Mutzenberg précise qu'il s'agit bien de 57% des commerçants de la rue Saint-Joseph, et non pas 57% des commerçants des Intérêts de Carouge. Le sondage a été réalisé auprès des commerçants qui sont directement impactés par le projet de zone piétonne. Tous les commerçants de la rue Saint-Joseph ont été visités

un par un. M. Mutzenberg insiste sur ce point parce qu'il est important de bien comprendre qu'ils ont été consultés et qu'une discussion a eu lieu avec eux.

Mme Molinari amène deux précisions. Tout d'abord, concernant la compensation des places de parking et sa temporalité, il a été dit à plusieurs reprises, y compris en commission, que la loi prévoit l'obligation de compenser les places qui sont supprimées en surface. Il n'est évidemment pas question de ne pas respecter la loi. La loi existe, elle sera appliquée. Ensuite, pour répondre à M. Morex qui a cité M. Kaufmann, ce dernier a bien précisé en commission qu'il y aura une évolution – qui est peut-être moins rapide que ce que l'on imaginait, mais M. Kaufmann évoquait vingt à trente ans. Et s'il a parlé de magasins qui ont besoin d'accès, comme des Coop ou des Migros, il a aussi précisé – et cela figurera certainement au procès-verbal – qu'il ne parlait pas de petits commerces tels que les commerces carougeois, pour lesquels il faut faire un net distinguo. Puis Mme Molinari indique que le groupe des Verts soutiendra cette motion, pour plusieurs raisons. D'abord la proposition a été pensée d'une manière très sérieuse. Un travail de fond a été réalisé, un travail de proximité avec les personnes qui seront directement touchées par cette mesure. Ensuite, la proposition est raisonnable. Enfin, elle est échelonnée dans le temps : les changements ne seront pas mis en place du jour au lendemain, mais après une étude et un peaufinage des différents éléments. Mme Molinari pense qu'il n'y a aucune crainte à avoir à soutenir ce processus.

M. Barro entend bien les arguments qui ont été donnés, mais il considère qu'ils ne sont pas incompatibles avec le projet, dont le but est de résoudre ces problèmes. De longues discussions ont eu lieu sur le fait qu'il n'est pas possible de rester les bras croisés sans rien faire à part critiquer, sachant qu'il y a des problèmes à régler et que Carouge doit évoluer. M. Barro souligne ensuite, comme l'a fait Mme Molinari, que si la motion n'explicite certes pas directement la question des compensations, l'obligation de compensation figure dans la loi. La motion ne contourne pas la loi. Par ailleurs, elle serait renvoyée au Conseil administratif pour qu'une étude soit réalisée qui permettra ensuite au Conseil municipal de discuter sur une base concrète. M. Barro relève en outre que M. Kaufmann, spécialiste en sociologie urbaine, a mentionné en commission un élément très important, qui est le suivant. Le but est de valoriser le patrimoine de Carouge, ses acquis. Pour favoriser les commerces de proximité qui sont spécifiques à Carouge, où les gens peuvent venir de tout le bassin cantonal pour trouver ces petites qualités particulières, il faut une haute qualité architecturale et mettre en valeur le patrimoine, afin d'amplifier le phénomène de promenade et de déambulation dans Carouge. Enfin, il ne peut être que positif de se mettre tous autour de la table pour offrir cette grande perspective qui reliera les deux arrêts de tram et qui permettra de générer de nouveaux flux dont tout Carouge bénéficiera. Par conséquent, les motionnaires se réjouissent d'aller de l'avant et de recevoir le retour du Conseil administratif.

M. Morex remarque que les parkings seront certes compensés, mais à 300, 400 ou 500 mètres du lieu où habitent les gens. Il note aussi que chacun interprète à sa façon les propos de M. Kaufmann : M. Morex peut dire exactement le contraire de ce que vient de dire Mme Molinari parce que M. Kaufmann l'a dit aussi. Le PLR continuera à s'opposer à la motion. Qu'est-ce que les motionnaires veulent faire de la rue Saint-Joseph ? Une rue à bobos ?

Mme Morisod observe que les places en sous-sol sont au moins à CHF 185.- par mois actuellement. Tout le monde ne peut pas s'en offrir une, alors qu'un macaron à CHF 200.- par an est abordable. Si les habitants mettent CHF 185.- par mois pour des places en sous-sol, cet argent ne partira pas dans les restaurants, ni dans les boutiques. Par conséquent, Mme Morisod s'abstiendra.

Concernant le résultat du sondage, à 43% contre 57%, Mme Sonderegger souligne que la différence est somme toute faible. De plus, elle rejoint sa préopinante : CHF 200.- par année ou de CHF 185.- à CHF 200.- par mois, cela fait une énorme différence pour un budget

familial. Pour ces raisons ainsi que toutes celles évoquées plus tôt, le groupe MCG votera contre la motion.

M. Barro a l'impression qu'un raccourci est fait par rapport aux prix des places de parc. Si le projet prévoyait d'enlever toutes les places bleues de toute la commune, il faudrait effectivement prendre une place en sous-sol. Mais ici, il s'agit de trente places. Les habitants auront certes plus de difficulté à trouver des places dans la rue et devront parcourir un peu plus de distance, mais ceux qui n'auront pas les moyens de prendre une place en sous-sol n'y seront pas forcés. M. Barro est sensible à cette question. Comme mentionné en commission, l'idée est de trouver des pistes afin de réduire les coûts pour les habitants d'une place dans les parkings souterrains. Des exemples existent notamment à la Jonction. Si le Conseil municipal veut cette zone piétonne, ce n'est pas un élément qui doit l'arrêter. Au contraire, il faut se battre pour trouver des solutions, et c'est le prochain pas à faire ensemble. La suppression de ces places bleues va changer un peu la donne, mais l'échelle n'est pas de taille à remettre en cause les intérêts derrière ce projet, qui sont bien supérieurs pour la collectivité.

M. Etienne a bien entendu les prises de position, somme toute individuelles, des uns et des autres. Pour sa part, il pense qu'il est aussi question de la qualité de vie à Carouge. L'aspect patrimonial a été relevé. Carouge exerce une attractivité bien au-delà de ses frontières. Beaucoup de personnes viennent à Carouge pour profiter de cette cité. Comme l'a dit M. Barro, lorsqu'il s'agit de faire un projet, il faut chercher à réconcilier différents avis. Certes, des problématiques de parking se posent – on a toujours peur du changement, on aime bien garer sa voiture là où on a l'habitude de la garer. Mais M. Etienne invite le Conseil municipal à faire acte de confiance pour l'avenir, à voter la motion et à la renvoyer au Conseil administratif. Le Conseil municipal aura ensuite tout loisir de modifier le projet, quand les personnes concernées auront été consultées, etc. Encore une fois, M. Etienne invite instamment les conseillers municipaux à voter la motion, parce qu'il en va de l'animation du cœur de Carouge et que les commerçants de Carouge sont demandeurs de cette vie.

Mme Marti n'entend parler que de parkings alors que le Conseil municipal vote sur une zone piétonne. Tout le monde a constaté à quel point la zone piétonne actuelle est occupée par les enfants. Aujourd'hui se pose un problème de santé publique important, avec un taux d'obésité et d'enfants en surpoids extrêmement grand. Alors que la place de Sardaigne est condamnée pendant tout l'été, la zone piétonne est un des rares espaces libres, où les enfants peuvent bouger, courir. Pour abaisser les coûts de la santé, il faut aller dans le sens d'une zone piétonne comme il en existe partout ailleurs dans n'importe quelle petite ville. Enfin pour répondre à M. Morex, Mme Marti propose de créer une bourse d'échange entre les habitants riverains des Tours et les habitants de la rue Saint-Joseph.

M. Morex ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. Il prie le Président de transmettre à M. Barro qu'il ne s'agit pas seulement de trente places, mais aussi de places qui seront supprimées sur le bas de la place du Temple, d'après la charte que le Conseil municipal a votée. Certes, il ne s'agit pas d'une zone bleue, mais ces places seront malgré tout supprimées. Sans compter, comme l'a dit M. Baertschi, les places qui seront supprimées à cause de la voie verte d'agglomération. Et tout cela alors qu'il existe déjà un déficit de places. Ensuite, par rapport aux enfants qui s'amuse sur la zone piétonne actuelle, M. Morex croit savoir qu'aucun enfant n'habite à la rue Saint-Joseph, dont les habitants sont des personnes d'un certain âge ou des familles avec des enfants adultes. S'il faut que les bobos viennent occuper les terrasses de bistrot et que les enfants des autres quartiers viennent s'amuser dans cette zone piétonne, alors sacrifions les habitants de la rue Saint-Joseph !

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes, en commençant par mettre aux voix l'amendement qui consiste à ajouter dans l'invite : « *D'un plan de principe de la*

politique des stationnements au centre de Carouge ainsi que de programmes d'animation soutenus par la Commune ».

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

La motion ainsi amendée est acceptée par 16 oui, 11 non et 1 abstention.

2. Motion 024-2018 R : Retour à la gratuité totale des salles pour les associations carougeoises une fois par an au minimum

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2018 et renvoyé en commission des Règlements.

Celle-ci s'est réunie le 29 mai 2018 et le rapport a été établi par Mme Marti.

Le Président demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

Lors de la séance un amendement a été proposé :

Remplacer l'invite « A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles aux associations carougeoises et ceci au moins une fois par an. »

Par « A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles aux associations carougeoises, telles que définies par le règlement, et ceci au moins une fois par an. »

Par 7 oui, 1 non et 4 abstentions, la commission a approuvé la proposition d'amendement.

La commission préavise favorablement la motion amendée par 9 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti propose à nouveau l'amendement des Verts qui avait été proposé en commission. Ils soutiennent en effet le Conseil administratif qui, en commission, a proposé le retour à la gratuité pour la salle des Charmettes et la salle du Rondeau une fois par an. Pour une question d'équité de traitement et parce que toutes les associations ne disposent pas de la même trésorerie, ils proposent d'octroyer la gratuité de la salle des fêtes de manière exceptionnelle, ponctuelle, sur demande. Pour ces raisons, ils présentent à nouveau l'amendement qui consiste à modifier ainsi l'invite : « A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles du Rondeau et des Charmettes aux associations carougeoises une fois par an. »

Au risque d'ajouter de la confusion à la confusion, M. Mutzenberg propose également un amendement, qui va dans le sens de l'amendement proposé par M. Barthassat en commission. Le but du groupe socialiste est de rétablir la situation antérieure, c'est-à-dire de ne pas ajouter de nouvelles charges et de s'assurer que la situation qui prévalait avant l'adoption du règlement soit maintenue. Dans ce sens, l'amendement de M. Barthassat est pertinent, avec le bémol néanmoins de la précision « au moins une fois par an ». Le groupe socialiste propose donc d'amender l'amendement de M. Barthassat en retranchant les mots « au moins » pour que la phrase se lise ainsi : « A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles aux associations

carougeoises, telles que définies par le règlement, et ceci une fois par an. » La gratuité serait donc donnée une fois par an et pas davantage, ce qui paraît raisonnable et prend certainement en compte les préoccupations de Mme Marti et du Conseil administratif.

M. Barbuzzi ne voit pas ce que les mots « au moins » ont de contraignant. L'amendement accepté en commission laisse au Conseil administratif la liberté de prendre ses décisions et de les assumer. Certaines associations sont peut-être plus importantes que d'autres et auront besoin éventuellement de la gratuité deux fois par année. Or, l'amendement proposé par M. Mutzenberg limite cette possibilité. Si l'on veut une équité, celle-ci doit aussi être maîtrisée par le Conseil administratif, lequel reçoit et gère les demandes. L'amendement accepté en commission donne une certaine liberté au Conseil administratif, qui – M. Barbuzzi l'espère – saura l'assumer. Il n'y a pas de raison fondamentale de modifier l'invite dans le sens proposé par M. Mutzenberg.

M. Morex estime qu'autour de la table, certains ne semblent pas comprendre le français. « Au moins une fois », cela ne signifie pas « deux fois ». Mais si, pour calmer les esprits de ses voisins d'en face, il faut supprimer les mots « au moins », le PLR est prêt à accepter cette suppression.

M. Mutzenberg ne croit pas qu'il s'agisse d'une question de compréhension du français. Le règlement prévoit la possibilité d'exceptions de gratuité supplémentaire. M. Mutzenberg pense que le Conseil administratif est assez diligent pour s'assurer de savoir quand il fera ces exceptions. Le groupe socialiste veut – en tout cas, c'est dans cet esprit que M. Mutzenberg avait signé la motion – que les associations, quand elles veulent se réunir une fois par an, puissent le faire comme auparavant sans avoir à discuter, négocier, le cas échéant contester l'avis du Conseil administratif, etc. Chacun autour de cette table, mais aussi les associations et le Conseil administratif seront bien plus confortables avec un règlement clair et des exceptions qui restent exceptionnelles. Les mots « au moins une fois par an » apporte une incertitude juridique, ce qui n'est jamais souhaitable.

M. Monney rappelle qu'en plus de la gratuité une fois par an, les associations bénéficient d'un rabais de 80% sur la location des salles. Il semble donc correct d'aller dans le sens de l'amendement proposé par M. Mutzenberg au nom du groupe socialiste.

M. Prod'hom relève que le Conseil municipal se trouve face à une situation qui va l'obliger à faire des choix, notamment sur les budgets. Il craint qu'en octroyant cette gratuité, il faille finalement faire des choix d'économies sur des choses plus importantes et que la commune ne réponde plus tout à fait à la demande. Il est louable d'offrir une gratuité aux associations, mais il suffirait que trois personnes forment une association pour avoir accès à la gratuité des salles au moins une fois par année. Il faut être conscient que cela représente des charges pour la commune. M. Prod'hom regretterait que certains postes soient réduits au budget mais qu'on y laisse des choses qui ont un coût pour la commune. Il ne s'agit pas de petites sommes, parce que non seulement la commune renonce à des rentrées relatives à la location des salles, mais il faut aussi prendre en compte le nettoyage, l'entretien, la réservation, l'administration, etc.

M. Meyer fait part de l'interprétation du groupe socialiste sur deux points. Le premier concerne les salles carougeoises qui sont à disposition des associations. La discussion laisse entendre qu'il ne s'agit que des salles du Rondeau et des Charmettes et de la salle des fêtes. En réalité, d'autres salles à Carouge sont disponibles aux associations et, sauf erreur, sont gratuites. Il s'agit des salles de Grange-Collomb, de la maison de quartier des Hutins et du club des aînés – et il semble que ce dernier ait demandé à la commune de gérer sa salle. Les salles du Rondeau et des Charmettes sont déjà très occupées. M. Meyer l'a lui-même vécu, il est souvent impossible d'obtenir ces salles. Il faut alors se réunir dans la salle des commissions ou ailleurs. Il existe un vrai problème de demande et il est bon de savoir que

d'autres salles sont disponibles pour les réunions des associations. Le deuxième point concerne l'interprétation des mots « une fois par an ». Pour le groupe socialiste il s'agit, sauf exception, d'une journée ou d'un soir. Il ne s'agit pas, par exemple, d'obtenir la salle des fêtes pendant toute une semaine.

M. Voignier entend ces remarques mais encourage ceux qui les font à fréquenter encore davantage les associations. La demande vient des associations. Elles ont besoin de cette gratuité, elles font des efforts, plusieurs associations n'ont pas reçu leur subvention parce que la commune veut d'abord s'assurer qu'elles ne font pas de thésaurisation. Elles font fonctionner l'économie carougeoise, elles sont très actives. La motion est correcte et répond à la demande des associations. Comme M. Morex l'a dit, le groupe PLR soutiendra l'amendement, parce qu'il faut trouver un accord et faire quelque chose de juste pour ces associations. M. Voignier encourage le Conseil municipal à voter unanimement la motion telle qu'amendée en commission et à mettre de côté ces petits conflits, sachant que ce n'est pas sur ce point que la commune réalisera les plus grosses économies.

M. Barbuzzi abonde dans le sens de M. Voignier. Il tient à souligner en outre que le tissu associatif, c'est le ciment d'une commune. S'il ne faut plus aider les associations, ne plus leur offrir un minimum, où va-t-on ? Laissons la commune dériver... Il n'y aura plus d'associations. M. Barbuzzi est choqué et espère que la vision qu'ont les Verts du monde associatif n'est pas celle-là.

Comme M. Walder a la position de maire aujourd'hui, il souhaite préciser au nom du Conseil administratif que celui-ci n'a jamais voulu couler les associations carougeoises. Dans le nouveau règlement, toutes les associations et sociétés historiquement basées à Carouge et qui organisent des manifestations historiques ouvertes au public à Carouge bénéficient d'une gratuité élargie. Elles bénéficient donc d'exceptions. Mais le Conseil administratif a constaté un tourisme des manifestations. En effet, toutes les communes sont en train de renchérir l'usage de leur domaine public et l'octroi de salles et de matériel. Bien sûr, Carouge est sous pression puisque lorsque la ville de Genève renchérit l'utilisation de ses salles, les gens viennent organiser leurs manifestations à Carouge, plutôt qu'à Onex ou à Bernex. Même l'Université et d'autres entités augmentent le prix de leurs salles. Dès lors, il est apparu un tourisme des manifestations : des personnes décident de prendre une boîte aux lettres à Carouge ou domicilient leur association chez le seul membre qui habite à Carouge pour bénéficier de la gratuité. Cela explique la volonté du Conseil administratif de revoir le règlement, pour protéger les sociétés historiques de Carouge et éviter ce tourisme qui, effectivement, augmente les coûts. Lorsque la commune reçoit trois cents demandes pour une centaine de manifestations, cela mobilise tous les départements, tous les services. La motion invite le Conseil administratif à revoir le règlement, mais le Conseil administratif devra aussi voir quelles mesures prendre pour réduire les coûts, parce que si le Conseil municipal ne lui octroie pas le personnel supplémentaire nécessaire pour gérer davantage de matériel et davantage de mises à disposition de matériel, il faudra réduire les prestations. Par exemple, les gens devront venir chercher le matériel, ce qui se fait déjà dans de nombreuses communes. Il faut bien comprendre qu'en dix ans, le nombre de demandes a énormément augmenté. Encore une fois, la volonté n'était pas de tuer les associations carougeoises. Le Conseil administratif respectera la motion si elle est votée, mais M. Walder n'aimerait pas que la volonté du Conseil administratif qui a conduit au changement de règlement soit dévoyée. Il sait pertinemment que c'est grâce aux associations carougeoises que la commune peut, dans certains cas, réduire ses prestations parce que celles-ci sont offertes par des associations qui souvent sont bénévoles. Il sait tout ce que la commune leur doit et il n'a jamais été question une minute de vouloir les écraser ou ne pas collaborer avec elles.

M. Morex a bien entendu les propos de M. Walder. Si le Conseil administratif multiplie le prix par cinq ou dix pour les sociétés qui viennent d'autres communes que Carouge, cela lui est complètement égal. Au contraire, cela permettra de ramener de l'argent dans les caisses de la

commune. Cela dit, il prie le Président de transmettre à M. Walder que les manifestations organisées par les sociétés carougeoises tout au long de l'année ne sont pas innombrables. Le calendrier est connu – telle société fait sa soirée annuelle, telle société tient son assemblée générale, il n'y en a pas tant que cela. Et les associations carougeoises qui utilisent les salles n'ont pas augmenté de manière à devoir augmenter le personnel communal.

Mme Marti souligne que certaines personnes n'ont pas bien écouté les interventions des Verts, qui soutiennent les associations, mais qui maintiennent leur amendement sachant que le Conseil administratif a la latitude d'octroyer la gratuité pour certains types de manifestations.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes. Trois amendements ont été déposés. Il commencera par faire voter le moins sectaire. Si celui-ci est voté, les deux autres tomberont *de facto*. Le premier amendement que le Président mettra aux voix consiste à remplacer l'invite par : « *A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles aux associations carougeoises, telles que définies par le règlement, et ceci au moins une fois par an.* » Le deuxième amendement, présenté par M. Mutzenberg, consiste à remplacer l'invite par : « *A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles aux associations carougeoises, telles que définies par le règlement, et ceci une fois par an.* » Le troisième amendement, présenté par Mme Marti, consiste à remplacer l'invite par : « *A modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et de donner l'entière gratuité des salles du Rondeau et des Charmettes aux associations carougeoises une fois par an.* »

Le premier amendement est refusé par 19 non, 7 oui et 4 abstentions.

L'amendement présenté par M. Mutzenberg au nom du groupe socialiste est accepté par 17 oui, 3 non et 9 abstentions.

Le Président était d'avis que cet amendement ayant été voté, l'amendement de Mme Marti tombait *de facto*, mais on lui dit qu'apparemment, il faut le faire voter.

Mme Marti considère aussi que son amendement est tombé puisque le deuxième amendement a été approuvé. Il faut maintenant voter la motion.

Le Président en conclut que Mme Marti retire son amendement.

Mme Marti répond par la négative. Si le Président veut faire voter l'amendement, c'est très volontiers.

Brouhaha

Le Président continue à penser que l'amendement de Mme Marti n'a pas à être voté puisque le Conseil municipal vient d'accepter l'entière gratuité de toutes les salles.

Mme Hiltbold relève que le texte de la motion-même demande l'entière gratuité. L'amendement de M. Mutzenberg consiste à supprimer les mots « au moins ». L'amendement de Mme Marti consiste à dire que le Conseil municipal ne veut cette gratuité que pour les salles du Rondeau et des Charmettes. Ce n'est pas en supprimant ou non les mots « au moins » que cela exclut le fait que le Conseil municipal puisse dire qu'il veut que cette gratuité ne concerne que les salles du Rondeau et des Charmettes.

M. Morex aimerait bien savoir depuis quand une conseillère administrative peut intervenir dans les débats d'un conseil municipal. Il souligne ensuite que le texte qui vient d'être voté

mentionne la gratuité de toutes les salles une fois par année. Cet amendement englobe toutes les salles tandis que, dans l'amendement de Mme Marti, seules deux salles sont concernées. Par conséquent, le dernier amendement tombe *de facto*. Ou alors, M. le Président devait commencer par faire voter celui-là, ensuite l'amendement avec les mots « au moins » et finalement celui qui a été accepté.

Le Président précise qu'il a donné la parole à Mme Hiltbold parce qu'elle la lui a demandée et qu'il avait envie de la lui donner.

Mme Zuber donne lecture de l'alinéa 4 de l'article 59 du règlement du Conseil municipal : « Le président décide de l'ordre dans lequel les amendements sont mis au vote. En règle générale, celui qui est le plus éloigné de la proposition principale est mis au vote en premier. » Elle pense que la question se posait de savoir s'il s'agissait de sous-amendements ou non, mais le Président a présenté avant le vote la manière dont les amendements allaient être votés. Cette manière n'a pas été contestée et il semble à Mme Zuber que, maintenant, le vote est fait. Si réellement l'on veut une majorité pour refuser le dernier amendement, Mme Zuber pense que cette majorité se trouvera. Mais elle insiste sur le fait que le Président a la prérogative de décider l'ordre dans lequel les amendements sont votés.

Le Président étant plus catholique que le pape, il met aux voix l'amendement de Mme Marti.

L'amendement présenté par Mme Marti au nom du groupe des Verts est refusé.

La motion telle qu'amendée est acceptée par 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

3. Motion 025-2018 P : Mise en place d'un plan de mobilité scolaire

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu l'obligation faite au Canton et aux communes d'assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école ;

Vu l'article 1 alinéa 1 de la loi sur la mobilité douce établissant la compétence du Canton et des communes, qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines ;

Vu le plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) qui prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires ;

Vu la motion M 2364 « Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017 ;

Vu l'article 3 alinéa 1 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre qui prévoit que les chemins piétonniers desservent notamment les écoles ;

Vu l'article 5 alinéa 1 de cette même loi précisant que les projets de plans directeurs fixant le réseau des chemins pour piétons sont dressés par la commune concernée sur la base des directives élaborées par le département ;

Vu que près de la moitié des accidents d'enfants se produisent sur le chemin de l'école ;

Vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire ;

Vu l'exposé des motifs associé à cette motion,

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif

- 1. A mettre en place un plan de mobilité scolaire à Carouge ;*
- 2. A solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.*

Signé : Les Verts

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, elle incombe aux parents mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écoliers. Des patrouilleuses scolaires sont mises en place sur le chemin des écoles primaires. Un plan de mobilité scolaire est un autre outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire, c'est une démarche menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard tant des parents que des enfants sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants...

Le Président s'excuse d'interrompre le secrétaire, mais plutôt que de lire la totalité de l'exposé des motifs, il suggère que les motionnaires donnent simplement une petite explication avant la prise en considération.

M. Gubler renonce alors à lire en entier le texte, que les conseillers municipaux ont peut-être sous les yeux. Il ne s'agit pas d'une motion partisane. Le groupe des Verts aurait voulu, comme cela s'est fait dans d'autres communes, qu'elle soit présentée au nom de tous les partis. Il a finalement décidé de la présenter signée uniquement par les Verts pour gagner du temps et éviter de devoir la repousser à l'automne. La motion a été présentée dans d'autres communes. Elle a été adoptée à l'unanimité à Plan-les-Ouates et à Vernier. Elle est en cours d'adoption à Versoix et au Grand-Saconnex. Il existe également des plans de mobilité à Meyrin et en ville de Genève. La motion fait référence à un ensemble de lois ainsi qu'à la motion du Grand Conseil qui a été votée à l'unanimité et qui avait été présentée par la députée en son temps suppléante Céline Zuber ainsi que des députés de tous les partis. Un plan de mobilité scolaire vise des objectifs de sécurité, de santé, d'amélioration de la qualité de vie et de défense de l'environnement.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de la Sécurité.

Mme Marti indique que, lors de leur caucus, les Verts pensaient que, s'agissant de la sécurité des enfants, une discussion immédiate pourrait avoir lieu et que la motion pourrait être acceptée à l'unanimité et renvoyée au Conseil administratif. Il semblerait que ce ne soit pas l'avis de l'ensemble du Conseil municipal. Mme Marti propose malgré tout la discussion

immédiate, mais si certains désirent renvoyer la motion en commission de la Sécurité, les Verts ne s'y opposeront pas.

M. Voignier relève que la motion part d'une bonne réflexion mais qu'elle comporte de très nombreuses demandes. Plusieurs recommandations pourraient être faites, raison pour laquelle il faut la renvoyer en commission de la Sécurité.

Mme Marti retire sa proposition.

Dès lors, la motion est renvoyée en commission de la Sécurité et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier répète que la motion comporte énormément de demandes. Il s'agit notamment d'effectuer une enquête auprès des parents, des élèves et des enseignants. Il semble difficile de réaliser cette enquête avant la fin de l'année scolaire, sachant que l'école se termine dans trois jours. M. Voignier pense donc qu'il faut prendre le temps pour voir ce que la commune veut demander. On sait qu'il n'est pas simple de mener des enquêtes et que de nombreuses données doivent être présentées. M. Voignier souhaiterait savoir quel sera le coût de cette enquête, qui va la réaliser et comment elle sera menée. Par ailleurs, il croit se souvenir qu'un plan avait été établi pour sécuriser les cheminements des élèves de l'école primaire au moyen de patrouilleuses scolaires. Des cheminements avaient aussi été étudiés pour que les élèves des écoles secondaires puissent emprunter des trajets sécurisés – le Conseil municipal l'a encore vu dernièrement dans le cadre d'un plan localisé de quartier, pour le cycle de Pinchat. M. Voignier demande que ces différents éléments soient présentés en commission, parce qu'il faudrait éviter de refaire une enquête si celle-ci n'est pas nécessaire. En outre, il serait intéressant d'avoir des chiffres sur les problématiques accidentogènes dans les secteurs scolaires de Carouge, car il n'a pas entendu dire jusqu'à présent qu'il y avait énormément d'accidents – et il espère que ce n'est pas le cas. Il recommande ensuite d'inviter une personne, par exemple un représentant du BPA, qui puisse expliquer à la commission ce que l'on entend par la sécurisation des trajets scolaires. Il pense du reste que certains cheminements peuvent déjà être agréés comme sécurisés. Enfin, au vu des nombreuses demandes de la motion, il invite le président de la commission de la Sécurité à prévoir une double commission afin d'éviter que les commissaires soient pressés et doivent voter dans l'urgence.

M. Mutzenberg mentionne que la thématique de la motion est très importante également pour le groupe socialiste, qui l'a d'ailleurs abordée à plusieurs reprises au sein de son caucus. Il souhaite qu'une cartographie des lieux dangereux soit présentée à la commission. Il relève à ce propos que plusieurs passages pour piétons n'ont pas d'îlot central. Il ne se produit pas forcément d'accidents, il n'y a forcément de blessés, mais la commission doit avoir une cartographie claire des lieux à prendre en considération dans le cadre de ce plan de mobilité scolaire.

Mme Molinari remarque que des analyses ont certainement été effectuées en leur temps, notamment au moment du positionnement des patrouilleuses scolaires. Mais il faut tenir compte des évolutions sur la commune : de nouveaux quartiers sont construits, de nouveaux immeubles sont réalisés. Mme Molinari recommande donc à la commission de voir quelles sont les éventuelles lacunes et ce qui peut être fait pour les points dangereux en particulier.

Mme Marti souhaite que les demandes, actions, etc. qui ont été faites par les associations de parents d'élèves à ce sujet soient répertoriées.

Mme Cambier aurait voulu savoir ce qu'il en est de l'opération Pédibus, qui a été utilisée pendant plusieurs années sur la commune et qui a disparu.

Mme Zuber signale que le PLR souhaiterait aussi aborder la problématique des places de dépôt voiture devant les écoles, qui posent souvent un problème sécuritaire. Un point de situation en commission serait utile, ainsi qu'une présentation des évolutions possibles.

8. POSTULATS

1. Postulat 010-2017 R : Prévoyance temporelle : renforçons la solidarité intergénérationnelle

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 29 mai 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission préavise défavorablement le postulat par 8 non, 6 oui et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Zuber souhaite d'abord remercier l'administration pour la pré-étude de qualité qui a été réalisée en vue de la commission. Le PLR reste convaincu que le système de prévoyance temporelle est une idée d'avenir. Ce système permet à de jeunes retraités d'aider des retraités plus âgés qui auraient besoin d'aide, en échange d'une comptabilisation du temps qu'ils ont engagé pour ainsi, quelques années, voire dizaines d'années plus tard, pouvoir eux-mêmes bénéficier d'une aide. Le PLR pense que cette idée pourrait permettre de répondre au vieillissement de la population tout en encourageant la solidarité entre les habitants et en offrant une alternative à l'étatisation à tout-va. Le PLR pense également que ce système peut être une réponse à la baisse du bénévolat sur le long terme, baisse qui a été mentionnée par l'administration. Il faut savoir qu'actuellement, il est facile de trouver des bénévoles pour un événement ponctuel, mais il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles prêts à s'engager sur du long terme (une année ou plus). Offrir une compensation – il ne s'agit effectivement plus de bénévolat, mais d'un investissement pour l'avenir – peut être une solution pour répondre à cette baisse du bénévolat. Ensuite, Mme Zuber rappelle que, durant la commission, des critiques ont été émises pour dire que ce système de prévoyance ne devait pas être mis en place parce qu'il n'était pas accessible à tous. En particulier, les jeunes retraités qui ne seraient pas en âge d'aider ne pourraient pas y cotiser. C'est vrai, mais le groupe PLR relève que c'est également le cas pour le 2^{ème} et le 3^{ème} pilier. Les personnes à l'AI, par exemple, ne cotisent que très peu au 2^{ème} pilier, pourtant ce système de prévoyance n'a pas été aboli. Les personnes qui ont de la peine à boucler les fins de mois ne peuvent pas cotiser au 3^{ème} pilier, soit la prévoyance individuelle, et pourtant les 3^{èmes} piliers ne sont pas interdits. Il s'agirait d'un 4^{ème} pilier qui, certes, ne pourrait pas être ouvert à tout le monde, mais grâce auquel les personnes auraient plus de chance de finir leur vie dans la meilleure dignité possible.

Malgré tous ces éléments, le groupe PLR a pris acte du rapport, en particulier des expériences de Saint-Gall qui montrent qu'actuellement le système n'est pas mûr. En effet, les montants investis chaque année par Saint-Gall sont disproportionnés par rapport au nombre de personnes qui en bénéficient : CHF 150'000.- pour un peu plus d'une centaine de personnes, soit plus de CHF 1'000.- par personne, ce qui est considérable. Le PLR propose de continuer de suivre l'évolution de cette expérimentation qui est, il faut le relever, mise en place par la Confédération, laquelle y voit donc un intérêt. Dans ce but, il présente un amendement. Prenant acte des plaintes qui ont été émises la dernière fois lorsque Mme

Zuber a déposé des amendements sur le siège, elle a fait cette fois-ci une copie manuscrite pour chaque groupe et pour le Président. L'amendement remplace les deux invites par :

- « - à suivre l'évolution des expériences de système de prévoyance temporelle et à saisir d'éventuelles opportunités de collaboration intercommunale en la matière ;
- à faire la promotion des offres associatives existant dans la commune à destination des aînés et à encourager le bénévolat, notamment des aînés. »

Mme Zuber précise que la deuxième invite découle du fait que l'administration a montré en commission qu'il existait déjà un important dispositif. Elle invite le Conseil municipal à soutenir cet amendement et le postulat ainsi amendé.

Mme Marti fait la déclaration suivante, après avoir précisé que le groupe des Verts abonde dans le sens du deuxième amendement mais ne pense pas qu'un postulat est nécessaire pour ce faire :

En préambule, et plus particulièrement à l'adresse de notre président, qui a eu l'outrecuidance de me proposer de démissionner parce que j'avais, à certains moments, reconnu mon incompetence : oui, je sais reconnaître mes limites, mais je connais aussi mes compétences et mes connaissances entre autres dans le domaine social ainsi que dans celui de la santé. J'espère donc être vivement écoutée.

J'aimerais apporter quelques éléments qui n'ont pas été développés en commission, pour vous dire pourquoi les Verts refuseront ce postulat, même avec ce nouvel amendement. Si en effet ce postulat, qui propose une prévoyance temporelle dite « intergénérationnelle », paraît à priori séduisant, il révèle à son examen plusieurs défauts – Mme Zuber l'a elle-même relevé par rapport au coût –, et ceci ne découle pas que d'une vision politique.

D'abord, comme les motionnaires l'ont appris en commission, la commune a une politique des aînés, pour laquelle elle a mis d'importants moyens, notamment en engageant une personne afin de développer cette politique, laquelle pourrait être présentée en commission pour éviter à l'avenir qu'on ne présente des motions qui recouvrent en partie ce qui se fait déjà. Par ailleurs, il existe d'ores et déjà nombre d'actions de solidarité, d'échanges qui, comme le dit Mme Zuber, mériteraient d'être mieux connus et développés.

Ensuite, comme l'a relevé Mme Hiltbold, il y a une inégalité de traitement car la santé peut être défaillante et, donc, il n'y a pas de possibilité de cotiser. J'ajoute qu'il y a une discrimination de classe puisqu'on sait que la santé et la longévité sont proportionnelles à la classe sociale. Plus on est élevé dans la hiérarchie sociale, plus on vit en meilleure santé et longtemps.

De même, comme l'ont relevé plusieurs commissaires, parler de cette offre comme d'un 4^{ème} pilier est discriminant car qui a besoin d'arrondir ses fins de mois à la retraite... ? Je vous le laisse deviner ! Si on veut assurer un revenu correct à la retraite, préoccupons-nous d'améliorer le 1^{er} pilier pour qu'il soit suffisant afin de vivre dignement. Merci donc d'en faire part à vos conseillers et conseillères nationales ! Au passage, pour rappel, beaucoup n'ont ni 2^{ème}, ni 3^{ème} pilier.

Ensuite le coût évoqué de CHF 150'000.- par an dans l'exemple qui nous a été présenté fait concurrence aux personnes peu qualifiées ayant besoin de travailler et qui pourraient dès lors se retrouver au chômage, d'autant plus que ce type de travail peu qualifié tend à disparaître.

En résumé, oui, renforçons la solidarité intergénérationnelle mais celle de toutes les générations. Ne contribuons pas à alourdir le quotidien de certaines personnes et à mettre des gens au chômage. Pratiquons la solidarité à tous les échelons et avec une vision d'ensemble.

Merci donc de rejeter, même avec les amendements proposés ce soir, cette « fausse bonne idée ! » comme l'a qualifiée M. Calame en commission.

M. Meyer indique que le groupe socialiste félicite le PLR d'avoir pris l'initiative de soumettre ce postulat. La pré-étude puis la discussion en commission Sociale ont permis de prendre la mesure des problèmes de dépendance et d'isolement des personnes âgées et de l'aide qui leur est apportée actuellement à Carouge tant par des services professionnels que par des bénévoles. Cependant, comme le PLR, le groupe socialiste pense que la solution proposée sur le modèle de Saint-Gall n'est pas une bonne piste, raison pour laquelle il s'oppose à la poursuite du postulat initial. En revanche, il soutient l'amendement qui demande des études plus élargies. M. Meyer explique ensuite pourquoi le groupe socialiste pense que le modèle de Saint-Gall n'est pas le bon. D'abord, la mise en œuvre de ce modèle est compliquée et les résultats sont très limités. Ensuite, l'idée-même d'un échange de services, donc d'une réciprocité différée, va à l'envers du bon sens. Le bénévolat sans contrepartie entre retraités fonctionne bien à Carouge, parfois à travers des réseaux d'entraide de voisinage, à travers des proches aidants ou encore par l'intégration de bénévoles dans les services rendus par des associations professionnelles d'entraide. De plus, le bénévolat peut s'étendre à d'autres groupes d'âges qu'aux seuls retraités. Par ailleurs, il faut savoir que les services que les bénévoles sans formation particulière peuvent rendre sont très limités puisqu'il s'agit du transport pour des consultations médicales ou autres ainsi que de l'accès à des loisirs ou des activités de groupe. Ces services sont très importants pour l'intégration des personnes âgées, mais pas par rapport à la totalité des besoins de ces dernières. Enfin, le groupe socialiste est défavorable au postulat initial parce que celui-ci impliquerait la mise en place d'une usine à gaz, c'est-à-dire une organisation centralisée qui n'a pas vraiment la possibilité de mesurer la demande et qui doit donc renvoyer les choses aux organisations professionnelles. Il s'agirait d'un schéma extrêmement compliqué. En revanche, il faut étudier des alternatives à ce modèle. La ville de Carouge doit stimuler le bénévolat dans les partenariats existants – comme c'est le cas déjà dans le contrat avec la Croix-Rouge, par exemple. Il faudrait aussi étudier la possibilité de travailler avec l'imad et voir comment travailler d'une manière plus intense avec le club des aînés. Il faudrait également regarder les expériences de Vernier et de la ville de Genève dont le dénominateur commun est de renforcer les réseaux d'entraide de voisinage et de quartier. Pour le groupe socialiste, c'est dans cette direction que les études devraient être menées.

M. Voignier relève que les remarques de ses préopinants vont dans le sens de l'amendement proposé par le PLR. Concernant la première invite, le modèle de Saint-Gall a permis d'ouvrir le débat, mais il faut effectivement renoncer à cette possibilité, tout en restant attentif aux évolutions parce que la Confédération ou Saint-Gall apporteront peut-être un jour des réponses aux problématiques que le PLR a soulevées. M. Voignier rappelle ensuite que chacun des commissaires a dit qu'il avait appris des choses durant la commission. Le postulat a donc permis un débat qui a apporté des réponses – certains ne savaient pas que des sociétés d'aînés faisaient du transport à Genève ou de la lecture pour certaines personnes âgées, que la Croix-Rouge avait aussi un organisme dédié, etc. Par la deuxième invite, l'amendement demande au Conseil administratif de continuer la réflexion sur l'aide aux aînés. M. Voignier note, comme Mme Marti, qu'une personne au sein du service social s'occupe très bien du domaine, qu'elle a notamment une très bonne relation avec le club des aînés, ce dont le PLR se réjouit. Il serait utile, par exemple, de publier dans le *Vivre Carouge* un article sur les projets existants, et peut-être présenter ces projets en commission Sociale, laquelle pourrait étoffer différents éléments. En conclusion, M. Voignier invite le Conseil municipal à aller de l'avant en acceptant l'amendement et en votant le postulat afin d'étudier des pistes qui permettront d'être mieux à l'écoute des personnes âgées.

M. Barbuzzi reconnaît au PLR la grande qualité d'avoir tenu compte de toutes les discussions en commission pour proposer cet amendement, lequel a tout son sens. En effet, le système social arrive à ses limites. Le postulat ne demande qu'à trouver des alternatives nouvelles. M. Barbuzzi ne voit pas comment quiconque serait gêné par la demande d'être attentif à l'évolution et de faire de la promotion. Il ne sait pas pourquoi le Conseil municipal devrait

refuser ce postulat, qui semble cohérent. Il félicite à nouveau le PLR d'avoir revu sa copie et de proposer cet amendement, qui sera soutenu par le PDC.

Suite aux différentes interventions, et notamment celle de M. BarbuZZi, Mme Marti a envie de dire que c'est le travail du service des affaires sociales que de suivre l'évolution de ce qui existe et qu'il faut faire confiance à ce service. Il n'est pas nécessaire de faire un postulat. Quant à l'intervention de M. Voignier, qui a relevé que les commissaires avaient pris connaissance de nombres de choses, c'est justement pour cela que Mme Marti propose que la politique des aînées soit présentée lors d'une commission des affaires sociales. En effet, il y a beaucoup de choses que les différents conseillers municipaux ignorent dans toutes sortes de domaines, raison pour laquelle Mme Marti sait reconnaître ses limites et ses incompétences, mais aussi ses compétences.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, qui consiste à remplacer les deux invites par :

- « - à suivre l'évolution des expériences de système de prévoyance temporelle et à saisir d'éventuelles opportunités de collaboration intercommunale en la matière ;
- à faire la promotion des offres associatives existant dans la commune à destination des aînés et à encourager le bénévolat, notamment auprès des aînés. »

L'amendement est accepté par 23 oui, 5 non et 1 abstention.

Le postulat ainsi amendé est accepté par 23 oui, 5 non et 1 abstention.

9. RESOLUTION

1. Résolution administrative 007-2018 : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la Fondation du cinéma Bio pour la période 2018-2020

Pour rappel, une commission d'information a eu lieu le 11 janvier 2018 concernant la présentation de la Fondation du cinéma Bio.

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la résolution administrative.

Vu la délibération n° 58B-2004 par laquelle le Conseil municipal a octroyé à la Fondation du cinéma Bio pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle No 219 feuille 13 de la commune de Carouge, place du Marché/rue Saint-Joseph 47, d'une surface de 371 m2 et comportant le bâtiment No A1035 « cinéma » de 369 m2 ;

Vu que par cette même délibération le Conseil municipal a fixé à 1% sur la valeur du terrain non indexée (CHF 992'440.-) le montant de la rente de superficie, montant dont le Conseil municipal décidera tous les quatre ans en milieu de législature et en fonction de la situation économique de la fondation s'il entend l'exiger ou non, en tout ou en partie ;

Vu toutes les résolutions depuis 2004 octroyant la gratuité, notamment la résolution RA 004-2013 donnant la gratuité pour la période 2014 à 2017 ;

Vu les comptes de la Fondation du cinéma Bio au 31 décembre 2017 en annexe ;

Vu la séance de la commission Culture du 11 janvier 2018 durant laquelle le conseil de fondation du Bio a eu l'occasion de se présenter et d'expliquer les enjeux futurs du cinéma ;

Conformément aux articles 1 et suivants de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide

de renoncer à exiger de la Fondation du cinéma Bio le versement de la rente du droit de superficie pour une nouvelle période de quatre ans, soit pour les années 2018 à 2021.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Mme Lammar présente la résolution administrative. Celle-ci fait suite à la séance d'une commission Culturelle qui s'est déroulée le 11 janvier dernier et durant laquelle le conseil de fondation du cinéma Bio a eu l'occasion de présenter ses activités et ses enjeux. Mme Lammar renvoie les conseillers municipaux à ce procès-verbal qui expose les problématiques rencontrées et qui figure en annexe de la présente résolution.

En 2004, après la votation populaire et la constitution de la Fondation du cinéma Bio, le Conseil municipal a octroyé à la fondation, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle 219 où se situe le cinéma. Cette délibération a prévu de fixer le montant de la rente du droit de superficie à 1% sur la valeur du terrain non indexée, qui était estimée à CHF 992'440.-. Elle prévoyait toutefois que tous les quatre ans, en milieu de législature et en fonction de la situation économique de la fondation, le Conseil municipal décide s'il exige ce montant ou non. Depuis 2004, le Conseil municipal a toujours accordé la gratuité de ce droit de superficie à la Fondation du cinéma Bio.

Le Conseil municipal est aujourd'hui en milieu de législature et il convient de se prononcer sur l'exigence ou non du montant de la rente. Si les comptes de la fondation du Bio sont aujourd'hui sains et positifs (ils figurent en annexe de la présente résolution administrative), ce qui est à saluer, il faut toutefois mentionner qu'il s'agissait là d'une condition que le Conseil municipal avait posée lors d'un dernier vote. Le Conseil municipal avait en effet demandé alors à la fondation du Bio de constituer un fonds de réserve pour les travaux d'entretien et l'avait encouragée à réaliser des bénéfices.

Si, depuis des années, la fondation n'a présenté aucun compte déficitaire, c'est parce que les salaires sont bas par rapport au domaine du cinéma. A titre d'exemple, le responsable du cinéma, qui doit gérer le cinéma, effectuer une partie de la programmation, gérer les employés, etc., perçoit un montant de CHF 6'000.- bruts pour un 100% et n'a pas de 13^{ème}. Certaines personnes travaillent même bénévolement au sein du cinéma. Par ailleurs, comme l'ont relevé les membres de la fondation lors de la commission de janvier, il a été atteint un seuil sur la buvette qu'il sera difficile d'améliorer au vu des surfaces disponibles. En effet, les surfaces du bar ne sont pas extensibles et si les terrasses sont certes bien remplies, grâce notamment à la zone piétonne, il n'est que difficilement possible d'étendre davantage le chiffre d'affaires dès lors que la capacité de stockage existante ne peut pas être augmentée. Par ailleurs, les questions des rentrées cinématographiques sont extrêmement difficiles à estimer, varient en fonction des sorties des films et dépendent aussi d'un programmateur général qui gère les cinémas indépendants de Genève. Cette difficulté d'estimation est d'ailleurs la raison pour laquelle les comptes de la fondation varient sensiblement d'année en année. On peut relever du reste que la situation est moins bonne en 2017 qu'en 2016.

Enfin, il faut encore mentionner que la fondation aura tout prochainement de lourds montants à investir pour changer le matériel de projection. Le cinéma est passé au numérique en 2011, mais le matériel n'est pas fiable. Ainsi, des réalisateurs et producteurs se sont plaints de la qualité variable de la projection de la grande salle. Le responsable du cinéma, M. Leto, a réussi à bricoler un peu pour limiter les problèmes, mais le cinéma n'est pas à l'abri d'une panne importante qui pourrait être dommageable pour l'image du Bio. Une séance du conseil est ainsi d'ores et déjà agendée pour discuter du changement de matériel afin d'avoir une qualité de projection optimale, et également de rester concurrentiel sachant que si la qualité est moins bonne qu'ailleurs, le public viendra moins au Bio. Les coûts vont s'élever au bas mot à CHF 80'000.-. La fondation va donc devoir investir de gros montants, raison pour

laquelle il est important qu'elle puisse constituer certaines réserves pour ces travaux et, de manière générale, pour l'entretien du cinéma qui est du ressort entier de la fondation qui, excepté la non-perception du montant de la rente, ne touche aucune subvention de la ville de Carouge.

Dès lors, le montant de la rente, même s'il n'est pas très élevé, est un élément très important dans le budget de la fondation et la gratuité de ce droit de superficie est capitale pour l'avenir du cinéma.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de renoncer encore une fois à exiger auprès de la fondation le versement de la rente du droit de superficie pour une période allant jusqu'en 2021.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier trouve délicat de faire une commission de la Culture, de présenter à celle-ci des chiffres et ensuite de venir dire au Conseil municipal qu'il faut accepter une résolution. Il a lu le rapport de la commission. Il existe effectivement de bonnes raisons de ne pas exiger ces CHF 9'000.-, mais l'on ne cesse de répéter au Conseil municipal que l'on va vers l'austérité. Dès lors, le Conseil municipal doit-il vraiment accepter de faire cadeau de ce 1% ? Doit-il demander à la fondation de faire un effort ? Faut-il vraiment prendre une décision pour quatre ans ou diminuer la voilure en prenant par exemple une décision année après année ? Ce sont ces questions que M. Voignier aurait souhaité poser. Quand le Conseil municipal reçoit une résolution, M. Voignier s'attend à ce qu'elle puisse être renvoyée en commission et discutée. Il relève en outre que la Fondation a CHF 185'000.- de liquidités avec lesquels le cinéma peut fonctionner pendant cinq mois. Des plans pour la publicité ont été annoncés pour augmenter les rentrées. Par ailleurs, lorsque la dernière résolution administrative avait été présentée au Conseil municipal, l'argument des travaux à faire pour mettre aux normes la petite salle avait été mis en avant. C'est un argument du même type qui est avancé aujourd'hui pour ne pas exiger les CHF 9'000.-. M. Voignier ne met pas en doute ce qui a été dit, mais il souhaite renvoyer la résolution en commission des Finances afin d'obtenir des réponses à ses questions. Il rappelle qu'il a été mentionné plus tôt que des choix d'économies devront être faits. Dans ce contexte, peut-être faut-il être prudent et ne pas accepter aussi facilement une gratuité sur quatre ans.

Les conseillers municipaux ne sont pas sans savoir que le Bio est cher à M. Calame, qui y a consacré passablement de temps. Pour un cinéma comme pour toute entreprise, il est difficile de vivre dans une instabilité telle que celle qui résulterait de cette volonté de repousser la décision. Les conseillers municipaux ont eu beaucoup d'occasions d'être informés. Des questions auraient pu être soulevées lors de la commission Culture très complète qui a eu lieu au mois de janvier. Chacun des groupes qui, M. Calame le rappelle, sont tous représentés au sein du conseil de fondation du cinéma Bio aurait pu faire ses observations lors de cette commission. Pour rappel, c'est un conseil de bénévoles qui participe à la gestion de ce cinéma. Pour en avoir été membre, M. Calame peut dire qu'il s'agit d'un gros investissement en temps et d'une générosité qu'il convient de saluer, mais aussi de souligner. Par ailleurs, c'est un projet qui a fédéré toutes les forces politiques. La remise en question de la gratuité – quand bien même, aujourd'hui, il ne s'agit que de repousser un peu plus loin la décision – est un mauvais signal donné à une fondation autonome qui a dû emprunter de l'argent pour financer les travaux, qui est donc endettée mais qui assume et a toujours assumé ses obligations, qui n'est jamais venue demander de subventions à la commune et dont les statuts exigent d'assurer une gestion prudente de l'ensemble. Les informations données en commission ont été complètes. M. Calame est surpris d'apprendre, du reste à l'instant, qu'il y a une intention de repousser la décision à plus tard. Les CHF 9'000.- qui sont en jeu ici représentent quelque chose pour la commune, mais ils représentent une somme considérable pour la fondation, pour laquelle une différence de CHF 9'000.- par année est énorme. L'engagement qui est discuté ce soir correspond à CHF 9'000.- par année sur quatre ans, soit environ CHF 40'000.-. Le Conseil municipal donnerait un mauvais signe en disant

aujourd'hui que, bien que le conseil de fondation soit venu au mois de janvier expliquer en commission la totalité des faits et causes, bien que chacun des partis soit représenté au sein de la fondation, malgré une dynamique porteuse... La lecture que l'on pourrait en faire, c'est que, puisque la commune aura peut-être des difficultés financières, l'on va demander à ce groupe de la subventionner en lui versant cette somme alors que l'accord qui avait été trouvé n'avait jamais, jusqu'à aujourd'hui et cette heure, été remis en cause et que le travail de la fondation avait toujours été salué.

M. Voignier souhaite réagir à ce plaidoyer. Il n'a absolument pas mis en doute le travail de la fondation ni la qualité de la gestion du Bio. Il a simplement dit que le Conseil administratif présente aujourd'hui une résolution et qu'une commission a eu lieu en janvier. M. Voignier n'est pas membre de la commission de la Culture. Il a lu le rapport, qui ne mentionne pas qu'une résolution allait découler de cette séance. C'est pour cela qu'il propose le renvoi en commission des Finances. Que M. Calame ne lui prête pas des propos qu'il n'a pas tenus.

M. Calame réplique que cette résolution ne tombe pas du ciel. Elle a déjà été présentée au Conseil municipal deux fois ces quatorze dernières années. De plus, chaque parti est représenté au sein du conseil de fondation et a l'occasion d'échanger avec ses représentants. Dès lors, pourquoi faut-il aujourd'hui, alors que les choses ont été expliquées, renvoyer la résolution en commission des Finances ? Ces CHF 9'000.- sont très importants pour la fondation, sans parler, encore une fois, du signal qui serait donné. M. Calame ne sait pas s'il est nécessaire de renvoyer la résolution en commission des Finances pour dépenser ce montant en jetons de présence.

Le renvoi en commission des Finances est accepté par 18 oui, 8 non et 2 abstentions.

Le président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi relève qu'il ressort du rapport de la commission (dont M. Calame a dit à juste titre qu'elle avait apporté beaucoup d'informations) le problème de l'entretien à moyen et long terme. Il s'est rendu la semaine dernière à la réunion des Amis du cinéma Bio. L'on voit effectivement que la gestion est bonne mais qu'à moyen terme des questions se posent quant à l'entretien. Par ailleurs, M. Baertschi est interpellé par le fait qu'au niveau des engagements, le cinéma peut tourner pendant cinq mois grâce à ses liquidités. S'il a voté pour une discussion élargie en commission des Finances, c'était parce qu'il pense qu'il faut faire confiance à la direction, mais aussi prendre des décisions en particulier pour l'entretien à moyen et long terme.

Mme Marti recommande aux commissaires de lire correctement le procès-verbal de la commission de la Culture.

M. Voignier a bien lu ce rapport. S'il a demandé le renvoi en commission, c'est parce qu'il aurait fallu faire la séance de commission de la Culture après la présentation de la résolution. Il en vient ensuite à sa recommandation. Il serait utile d'informer la commission sur la situation financière de la fondation chaque année où la gratuité a été votée, afin qu'elle puisse connaître l'évolution de cette situation.

M. Prod'hom relève que le Conseil municipal a parlé plus tôt d'associations et de gratuité de salles. Il fait part de tout son respect pour les associations et leur travail. Mais il souhaite que la commission puisse prendre la mesure de ce qu'apporte le cinéma Bio à la commune. Il recommande donc de présenter des informations sur les répercussions économiques de ce cinéma pour Carouge.

M. Calame recommande aux commissaires de considérer le fait que cette petite entreprise est fragile, qu'elle se maintient grâce au travail de bénévoles, grâce à la solidarité communale,

grâce à la participation des différents partis et que, quand bien même la résolution se trouve renvoyée en commission des Finances, d'aucuns n'oublient pas qu'il s'agit d'une affaire culturelle et sociale importante. Par conséquent, il recommande que le service de la culture participe à cette commission.

M. Meyer ajoutera deux éléments. Premièrement, les subventions que reçoit le cinéma Bio sont extrêmement fragiles. Ce cinéma reçoit une subvention fédérale et recevait jusqu'à récemment une subvention européenne. Or, ces subventions varient d'une année à l'autre, elles disparaissent, elles reviennent. Deuxièmement, il faut se rappeler qu'il est nécessaire d'investir un montant important pour le matériel de projection.

10. PETITIONS

Il n'y en a pas.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite du 22 mai 2018 posée par plusieurs conseillères et conseillers municipaux

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai dernier, vous avez posé une question au Conseil administratif afin de savoir si vos préoccupations relatives à la situation des droits humains en Hongrie allaient être relayées, plus particulièrement lors des discours ou des discussions informelles qui interviendraient lors du voyage des autorités carougeoises à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Carouge et Budavar.

Après ce voyage, le Conseil administratif est en mesure de vous confirmer que ces questions ont bien été officiellement abordées. Ainsi, à l'occasion de la cérémonie officielle renouvelant la charte de jumelage, les propos suivants ont été tenus :

« Il faut dire aussi qu'à Carouge, des voix se sont interrogées en prenant connaissance avec inquiétude de certains choix récents effectués en Hongrie dans le domaine des droits de l'homme, des droits civiques, du respect des minorités ou de la gestion des frontières. Et c'est justement dans ce contexte que les autorités carougeoises réaffirment aujourd'hui leur détermination et leur engagement dans notre jumelage, ceci dans la fidélité aux valeurs démocratiques fondant la Suisse et à sa politique de dialogue ouverte au monde. »

Les discussions informelles à divers niveaux ont également permis de relayer cette problématique et de réaffirmer combien la ville de Carouge tient à réaffirmer encore et toujours son engagement dans ce jumelage, justement voulu à l'origine par le maire de l'époque comme une coopération fondée sur des bases démocratiques.

En souhaitant que ces indications soient de nature à vous rassurer, le Conseil administratif vous adresse, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, ses salutations les meilleures.

Complément de réponse de Mme Hiltpold à la question de M. Mutzenberg sur la cohabitation entre piétons et vélos sur le pont de Carouge

Lors des contrôles effectués par la police municipale pour évaluer la cohabitation entre les cyclistes et les piétons sur le pont de Carouge, il n'a pas été constaté d'incivilités particulières. À ce jour, la police municipale n'a pas reçu de doléances à ce sujet et n'a pas dû intervenir

suite à une réquisition émanant d'un citoyen ou de la police cantonale *via* la centrale police CECAL. De plus, aucune amende d'ordre n'a été délivrée par la police municipale à cet endroit.

La configuration des lieux est la suivante : piste cyclable et chemin pour piétons sans partage de l'aire de circulation. Au sol, un logo vélo est marqué à chaque extrémité du pont.

Renseignement pris auprès de la police cantonale de proximité de Carouge, il ressort que cette entité a eu connaissance de quelques protestations, notamment par rapport aux piétons qui cheminent sur l'espace cyclistes. Des mots inappropriés ont été parfois échangés de part et d'autre, sans que toutefois cela ne fasse l'objet d'une plainte pénale.

Au vu de ce qui précède et au regard du nombre d'usagers piétons et cyclistes qui transitent quotidiennement par le pont de Carouge, on peut conclure que la cohabitation se passe généralement bien.

Bien entendu, la police municipale restera attentive à l'évolution de la situation et aux éventuelles doléances ou réquisitions qui pourraient lui parvenir.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Question du groupe PLR : Formation de gardiens de bains

Vu le nombre important de chômeurs de tous âges dans notre commune ;

vu la pénurie et la difficulté de recruter des gardiens de bains chaque année, à Carouge ou ailleurs dans le canton ;

vu la politique menée par la commune en matière de place d'apprentissage ou de remise en emploi des personnes âgées de plus de cinquante ans ;

vu la chance d'avoir un formateur au sein des employés du service des sports de la ville de Carouge, le groupe PLR souhaite savoir s'il serait possible de mettre en place une formation de gardien de bains en interne de la commune à destination des chômeurs de Carouge qui le souhaitent et qui pourrait être payée par les chèques formations.

Cette mesure permettrait en effet de faciliter le recrutement des gardiens pour la saison d'été tout en offrant des possibilités d'emplois à Carouge et dans les diverses piscines du canton.

Questions orales

M. Morex : Carouge à votre service

M. Morex relève que certains conseillers municipaux ont probablement visité plus tôt les nouveaux locaux de Carouge à votre service situés au rez-de-chaussée de la mairie. Sauf erreur, cela fait plus de deux mois que ces locaux sont en service. M. Morex demande à la conseillère administrative déléguée s'il serait possible d'enlever le panneau près de l'ascenseur qui indique toujours « Carouge à votre service à la maison Delafontaine ».

Mme Lammar fera le nécessaire s'il s'avère que ce panneau est encore là.

M. Morex : Buvette de la patinoire

M. Morex rappelle que la gérance de la buvette de la patinoire a déjà été mise au concours une fois. Le contrat du gérant actuel arrivant à son terme, une nouvelle mise au concours a

été faite. M. Morex demande si, pour ce faire, il était vraiment utile de donner un mandat à une régie privée. Les services de la commune ne pouvaient-ils pas s'en charger, sachant qu'une mise au concours avait déjà été effectuée une fois ?

Mme Lammar indique que la décision a été prise de passer par une régie pour un premier tri par des professionnels, sachant qu'il faut recueillir passablement de dossiers, les étudier et qu'en outre c'est un contrat de location qui est mis en place. De plus, le service des sports – et tout le service constructions, entretien des bâtiments et sports – est passablement occupé actuellement par les nombreux projets en cours au sein de la commune. Mme Lammar tient enfin à rassurer M. Morex sur le fait que le cahier des charges a été établi en collaboration avec le service, que la commune chapeaute le tout et que ce n'est pas la régie qui choisira le gérant.

M. Morex ne pensait pas que la régie choisirait le gérant, mais tenait à relever que la commune a donné un mandat à une régie alors qu'elle pouvait le faire elle-même.

Mme Zuber : Remise des certificats

Mme Zuber relève que fin juin est la période des remises des certificats notamment de maturité. Elle a eu l'occasion d'assister à deux remises de certificats qui ont chacune soulevé une question de sa part qu'elle transmet au Conseil administratif. La première a eu lieu à Madame de Staël. Lors de la cérémonie, des prix ont été remis de la part de différentes communes. Dans la présentation de ces prix, Carouge était la seule commune pour laquelle il était écrit textuellement: « Prix de la commune de Carouge décerné par le Conseil administratif pour [...] ». Mme Zuber souhaite savoir pourquoi le Conseil administratif de Carouge s'est textuellement mis en avant, contrairement à ceux des autres communes. Est-ce parce que le montant est pris sur une ligne particulière du Conseil administratif ?

Mme Hiltpold répond que cette mention n'a pas été demandée spécifiquement par le Conseil administratif, qui ne paye pas de sa poche ce prix. Pour le collège de Staël, le Conseil administratif fait en sorte d'être présent à la cérémonie parce que ce collège est situé sur la commune de Carouge. Il a donc d'emblée annoncé sa présence. Il était en l'occurrence représenté par M. le Maire. Peut-être est-ce pour cela que cette mention figurait dans les programmes. Mme Hiltpold ajoute que la remise des prix a lieu ce soir à Emilie-Gourd. La personne qui y est présente lui a confirmé qu'il n'était pas mentionné « décernés par le Conseil administratif » mais simplement « prix de la commune de Carouge », lesquels sont décernés à la meilleure élève de maturité ainsi qu'à la meilleure élève pour l'école de commerce qui habitent sur la commune.

Mme Zuber : Remise des certificats

La deuxième question de Mme Zuber fait suite à la remise des certificats d'ACCES II (classes d'accueil du secondaire II). Plusieurs élèves qui habitent à Carouge sont scolarisés dans ces classes. Un seul prix était décerné lors de cette cérémonie, par la commune de Vernier. On a expliqué à Mme Zuber qu'à l'origine, l'école était uniquement située à Vernier mais qu'au vu de l'accroissement du nombre d'élèves, des classes sont maintenant dans tout le canton. Mme Zuber précise encore que ces certificats certifient l'engagement, et non pas la fin de la scolarité. Elle suggère que la commune de Carouge décerne à l'avenir aussi un prix, dans un signe d'intégration.

Mme Hiltpold remercie Mme Zuber pour cette suggestion que le Conseil administratif va très certainement suivre. Elle tient par ailleurs à rassurer, si besoin est, les conseillers municipaux qui s'inquiètent du sort des enfants carougeois qui fréquentent le CEC Emilie-Gourd. Dans la mesure du possible, le Conseil administratif assiste également à la remise des diplômes de

cette école. Mais comme la cérémonie a lieu ce soir-même, cela n'était malheureusement pas possible cette année.

M. Voignier : Passage piéton

M. Voignier avait promis que cette question serait récurrente tant que la situation ne serait pas réglée. Il est allé chronométrer aujourd'hui ce feu. Il y a trois minutes pour le passage des véhicules et douze secondes pour les piétons. On imagine bien que les piétons, au bout d'un certain temps, en ont assez d'attendre que le feu passe au vert et traversent au rouge. Pour M. Voignier, il s'agit ici d'un bel exemple d'un endroit accidentogène dont le Conseil municipal parlait plus tôt. Et si une personne d'un certain âge s'aventure à traverser lorsque le feu est au vert pour elle, elle se retrouve sur un îlot central qui n'est pas équipé d'un bouton. Elle doit alors attendre en tout cas trois minutes qu'une personne ait la bonne volonté d'appuyer sur le bouton de l'autre côté pour que le feu passe au vert – autrement, dans un esprit accidentogène, elle va sûrement se lancer sur la route dans une précipitation qui lui appartiendra pour essayer d'arriver jusqu'à la poste. M. Voignier fait cette intervention sur un ton humoristique, mais c'est sa troisième interpellation sur le sujet. Si la situation n'évolue pas, il reviendra au mois de septembre avec un élément un peu plus fort afin que ce problème soit pris au sérieux par le Conseil municipal et le Conseil administratif.

M. Walder comprend l'agacement de M. Voignier. Comme il l'a déjà dit, à Genève, les feux de circulation sont gérés par le canton. La commune a écrit à plusieurs reprises aux services du magistrat en charge de l'époque, M. Barthassat. M. Walder est lui-même allé tester ce feu et rejoint entièrement les propos de M. Voignier. Il a rencontré M. Caumel et lui en a parlé. Ce dernier lui a promis d'agir, mais à ce jour rien n'a été fait. La commune vérifiera ces prochains jours si la situation a évolué et, s'il le faut, M. Walder demandera un rendez-vous à M. Dal Busco pour lui exprimer sa désapprobation quant à la gestion des feux pour piétons dans le canton. Il relève que, si M. Voignier veut agir le mieux possible, il peut également faire pression sur le canton pour que ce dernier règle les feux de circulation un peu plus en faveur des piétons, et ce partout dans le canton. En effet, si la commune va probablement obtenir gain de cause pour ce feu de circulation en particulier, il se pose un problème avec pratiquement tous les feux pour piétons et il est important de l'expliquer au canton, auquel appartiennent les prérogatives en la matière. Les pouvoirs du Conseil administratif sont limités dans ce domaine puisque, encore une fois, les feux de circulation sont contrôlés par le canton. M. Walder ne peut pas lui-même aller modifier ce feu. Il espère pouvoir donner satisfaction à M. Voignier avant le mois de septembre, mais malheureusement, le Conseil administratif n'a pas les pleins pouvoirs sur ce feu.

Mme Uldry : Toilettes publiques

Mme Uldry demande s'il existe un projet d'entretien ou d'ouverture, voire réouverture des toilettes publiques sur la commune de Carouge.

Mme Lammar rappelle d'abord que le Conseil administratif avait présenté un projet d'édicule sur la place de Sardaigne, dont les toilettes ne donnent pas satisfaction, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil municipal n'avait pas voulu d'un édicule-test à la place de Sardaigne et avait demandé d'intégrer cet élément dans l'étude générale de la réfection de la place et du parking. C'est la raison pour laquelle rien n'a encore été entrepris. Ensuite, il est extrêmement compliqué de poser un édicule à la place du Marché, qui se situe dans le Vieux-Carouge. Des réflexions ont été entamées ; elles sont encore en cours, mais c'est vrai qu'elles pourraient être relancées de manière plus importante. La commune attendait d'avoir un retour sur l'aspect de la place. Mme Lammar relève encore que le Conseil municipal avait refusé une motion qui demandait d'instaurer une sorte de partenariat avec des bistrotts. C'est aussi une piste qui pourrait être étudiée.

Mme Morisod : Caméras

Suite au caillassage des boucheries à la place du Marché, Mme Morisod souhaite savoir si les caméras fonctionnent. Et si tel n'est pas le cas, vont-elles fonctionner une fois ?

Mme Hiltpold répond, d'une part, que des éléments ont été transmis à la police cantonale sur lesquels elle ne peut pas en dire plus – elle laissera Mme Morisod interpréter ces propos. D'autre part, la ville de Carouge étudie dans quelle mesure elle va remplacer les caméras qui ne fonctionnent pas aussi bien que souhaité. Ce dossier est à l'étude depuis plusieurs mois, voire années, mais les entreprises peinent à répondre.

M. Etienne : Panneaux d'affichage électoraux provisoires ou permanents ?

M. Etienne relève que des panneaux d'affichage provisoires sont placés sur le territoire communal lors des campagnes électorales et de votation. Or, il a constaté que ces panneaux avaient été maintenus notamment à la place du Marché et à la poste. Il souhaite connaître les raisons de ce maintien. Ces panneaux d'affichage provisoires vont-ils devenir permanents ?

M. Walder indique que ces panneaux d'affichage sont bien provisoires. Il donnera une réponse ultérieurement quant aux raisons pour lesquelles ils n'ont pas été enlevés. Est-ce pour éviter de devoir les remettre dans quelques semaines sachant que l'affichage en vue des votations de septembre va commencer prochainement ? Est-ce en prévision de la campagne pour l'élection à la Cour des comptes, élection qui finalement sera tacite ? M. Walder ne peut le dire mais, encore une fois, ces panneaux sont toujours provisoires.

Mme Sonderegger : Vélos sur les trottoirs en sens interdit

Mme Sonderegger a assisté il y a quelques jours à un incident qui aurait pu être bien plus grave sur le tronçon de la rue du Pont-Neuf où elle habite : un cycliste a renversé un enfant. Elle-même, en sortant de son immeuble, s'est déjà retrouvée nez à nez avec un vélo qui descendait la rue - bien sûr, les cyclistes n'ont pas envie de faire le tour par la place de l'Octroi. Mme Sonderegger invite vivement la police municipale à faire de temps en temps des contrôles sur ce tronçon, où les vélos arrivent à toute vitesse.

Mme Hiltpold souligne que, depuis des mois, la police municipale a reçu l'instruction de délivrer une amende si elle voit un cycliste en infraction. Des actions sont menées régulièrement autant contre les automobilistes que contre les cyclistes. Mais, comme Mme Hiltpold l'a dit à plusieurs reprises, quand un policier est positionné par exemple en bas de la rue Ancienne, le cycliste, le voyant, ne va pas descendre cette rue et ne sera plus en infraction. Il faudrait se cacher... La police municipale essaie de trouver des solutions, mais il faut aussi être conscient que, pour toute la commune, entre quatre et six agents sont en même temps sur le terrain. Ils ne peuvent donc pas uniquement s'occuper de ce problème, qui fait cependant l'objet d'une attention particulière sachant que la commune reçoit des plaintes récurrentes de la population. Concernant le tronçon évoqué par Mme Sonderegger, Mme Hiltpold se souvient qu'il existe un flou juridique. Des cyclistes prétendent qu'un arrêt octroie aux vélos le droit de passer sur ce tronçon. Mme Hiltpold n'a pas retrouvé cet arrêt – elle invite les conseillers municipaux qu'elle voit hocher de la tête à le lui transmettre s'ils le retrouvent. Il existe un flou quant au passage sur les rails du tram, mais en tout cas les cyclistes ne devraient pas pouvoir circuler sur le trottoir. Que ce soit à la promenade des Orpailleurs, à la rue Ancienne, etc., le comportement des cyclistes pose problème. C'est probablement une minorité qui cause du tort à tous ceux qui se comportent bien, mais les plaintes sont nombreuses et le Conseil administratif est très préoccupé par la situation.

M. Calame : Parrainage Run to Run

M. Calame a été interpellé par la population – il croit que c'est là l'expression consacrée – et se fera le porte-parole en faisant sienne la question qui lui a été posée. Le 22 septembre prochain, la célèbre course Run to Run aura lieu à Carouge. L'interpellation qui lui a été faite vient de la part des familles qui s'entraînent depuis plusieurs mois déjà avec des demandeurs d'asile mineurs qui se trouvent logés sur la commune de Carouge au centre de l'Etoile. Ceux-ci partagent avec ces familles (qui sont un peu moins d'une dizaine) des repas hebdomadaires et nouent avec elles des relations privilégiées qui assoient souvent ces jeunes désemparés dans un cadre, notamment celui de la commune de Carouge. Ces familles ont décidé de participer à la course relais Run to Run, et donc de s'entraîner avec ces jeunes. Elles apprécient beaucoup toutes les démarches qui sont faites par la commune à l'attention de ces jeunes, notamment l'invitation à la fête du 1^{er} août (invitation qui, comme le Conseil municipal vient de l'apprendre, est renouvelée cette année), qui a été un moment de partage pour les jeunes mais également pour les familles qui les accompagnent. M. Calame en vient à sa question. La commune de Carouge est-elle disposée à parrainer ces équipes de coureurs à l'occasion du Run to Run du mois de septembre, sous une forme financière ou sous une autre forme à convenir ? Il y aurait entre cinq et huit équipes composées de familles et de mineurs migrants.

Mme Lammar répond que le Conseil administratif étudiera cette excellente proposition. Par rapport au budget, il faut savoir que la commune subventionne l'inscription des « poussins ». Une subvention à Run to Run est aussi prévue, mais elle n'est parfois pas versée, en fonction du bénéfice dégagé. De plus, depuis deux ou trois ans, un prix Ville de Carouge est offert dans différentes catégories au premier Carougeois qui franchit la ligne d'arrivée. Ce sont des bons aux Intérêts de Carouge qui sont offerts, afin de promouvoir aussi le commerce. Le Conseil administratif verra si, dans le cadre de ce budget, il est possible de dégager un montant pour donner suite à l'excellente idée présentée par M. Calame. Mme Lammar profite d'avoir la parole pour informer le Conseil municipal que, tout prochainement, des cours de prévention et de sensibilisation à la natation seront donnés à ces migrants par l'équipe de la piscine. On sait en effet qu'ils vont à la piscine mais qu'ils ne savent souvent pas nager.

M. Mutzenberg : Festibière

La question de M. Mutzenberg porte sur les affiches qui ont été posées pour la manifestation « Festibière », lesquelles ont été mises sur les panneaux de la commune qui ont fait l'objet de la question de M. Etienne. En termes de santé publique, cela pose un sérieux problème. Certains panneaux sont devant les écoles. Pour M. Mutzenberg, faire de la publicité devant les écoles pour une manifestation qui fait la promotion de la bière n'est pas forcément opportune. Il souhaite savoir ce qu'en pense le Conseil administratif et l'invite, le cas échéant, à prendre sa remarque en considération lors de la prochaine manifestation de Festibière.

Mme Lammar explique que, dans cette affaire, le mieux est l'ennemi du bien. En effet, le SVEM, qui avait reçu ces affiches, pensait bien faire en s'empressant de les coller dans tout Carouge pour faire de la publicité pour cette manifestation. Le Conseil administratif en a discuté et a décidé que, désormais, l'affichage sur les panneaux de la commune se ferait uniquement pour les manifestations dont les affiches comportent le logo de la ville de Carouge ou celui qui mentionne le soutien de la commune. Par conséquent, pour des manifestations typiquement commerciales, il n'y aura plus d'affichage.

Mme Marti : Sport et parcelle de l'Université, où en est-on ?

Mme Marti rappelle qu'il y a une année exactement, le projet de la parcelle de l'Université était présenté en Toutes commissions réunies. Elle avait alors posé une question sur l'équipement public qui devait être réservé au sport. On lui avait répondu qu'une étude de faisabilité allait être réalisée. Par ailleurs, un calendrier prévoyait que l'autorisation de construire devait être

déposée ce mois de juin. Comme aucune nouvelle n'a été donnée depuis une année, Mme Marti souhaite savoir où en est cet équipement public dédié au sport.

Mme Lammar répond que l'étude est toujours en cours et que la commune est en discussion avec la fondation immobilière pour avancer sur ce projet.

Mme Marti demande si le Conseil municipal aura bientôt des nouvelles.

Mme Lammar répond par l'affirmative.

M. Baertschi : Comportement des véhicules de Caddie Service sur nos trottoirs

À propos des deux questions orales qui viennent d'être posées sur les problèmes relatifs aux vélos, M. Baertschi signale qu'il a fait suivre aux membres de la commission d'Urbanisme deux documents intéressants concernant les rapports piétons-cyclistes. Il en vient ensuite à sa question. Une commerçante du secteur où il habite lui a dit l'autre jour qu'est arrivé à toute vitesse un véhicule de Caddie Service qui a failli renverser une personne âgée. Cette commerçante était terrorisée en voyant un comportement de ce type. Puisque la commune subventionne Caddie Service, M. Baertschi serait reconnaissant au Conseil administratif de rappeler à Caddie Service que ses livreurs n'ont pas à enfreindre les règles de circulation, même si l'on voit certains conseillers municipaux rouler sur les trottoirs et ne pas toujours faire très attention aux piétons.

M. Walder rappellera à Caddie Service les règles de circulation en le priant de faire en sorte qu'elles soient respectées par ses livreurs sur le territoire carougeois.

M. Baertschi : TPG planification 2019-2020, quelles incidences sur les trams ?

M. Baertschi relève que, de nouveau, les gens se plaignent de plus en plus des trams. Si le Conseil administratif a des contacts avec les TPG, il souhaiterait que la commission de l'Urbanisme puisse avoir à l'automne une information sur les fréquences envisagées, notamment avec la mise en service du CEVA.

M. Walder demandera des informations aux TPG pour faire un bilan en commission. Il rappelle que les cadences avaient baissé mais que, suite au vote du Grand Conseil d'un budget supplémentaire pour les TPG, elles ont été ré-augmentées afin de répondre à la demande. Avec la réintroduction de la ligne 18 et le renforcement des cadences, la commune reçoit effectivement un certain nombre de plaintes puisque les nuisances ont augmenté pour les riverains, mais les plaintes ne sont pas plus nombreuses qu'il y a une année environ.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h41.